



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le  
mardi 23 mai 2012 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 22 h 22 et vérifie le quorum.

1. Ouverture de la session
2. Offre de services – Analyse granulométrique
3. Offre de services – Contrôle de la pression – Station de pompage Les Buissons
4. Protocoles d'entente – Ministère de la Sécurité publique
5. Période de questions
6. Fermeture de la session

2012-05-138  
5704

**OFFRE DE SERVICES – ANALYSE GRANULOMÉTRIQUE**

**CONSIDÉRANT**

la rencontre de suivi avec la firme Dessau et le ministère de la Sécurité publique concernant le dossier de protection des berges;

**CONSIDÉRANT QU'**

une analyse granulométrique doit être réalisée pour avoir des précisions pour la préparation des plans et devis de conception des travaux de protection des berges sur une distance de 1,5 km à l'Est de l'intersection de la rue Labrie et le chemin Principal;

**CONSIDÉRANT**

l'offre de service reçue de la firme Dessau pour réaliser les neuf (9) échantillons de sable pour l'analyse granulométrique;

**CONSIDÉRANT QUE**

le ministère de la Sécurité publique accepte que ces travaux fassent partie des dépenses admissibles selon le protocole d'entente.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de service de la firme Dessau pour





Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

réaliser neuf (9) échantillons de sable pour l'analyse granulométrique, au coût de 2 000 \$, plus taxes.

Il est également résolu que ces travaux fassent partie des dépenses admissibles selon le protocole d'entente avec le ministère de la Sécurité publique.

2012-05-139  
5705

**OFFRE DE SERVICES – CONTRÔLE DE LA PRESSION - STATION  
DE POMPAGE LES BUISSONS**

**CONSIDÉRANT QUE**

les démarreurs des pompes et de la vanne de relâche doivent être remplacés à la station de pompage Les Buissons;

**CONSIDÉRANT**

l'offre de service reçue du Groupe-Conseil TDA pour réaliser un devis descriptif des travaux pour le remplacement des démarreurs des pompes d'aqueduc de la station de pompage Les Buissons pour des démarreurs à fréquence variable, incluant les contrôles requis.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre du Groupe-Conseil TDA pour réaliser les travaux d'ingénierie suivants :

- une estimation des coûts probables des travaux afin de déterminer et retenir les travaux à réaliser en une première phase;
- la conception, la réalisation des croquis et du devis descriptif selon les travaux retenus suite au dépôt de l'estimation;
- surveillance ponctuelle et visite des lieux pour la mise en marche et l'ajustement des équipements par l'entrepreneur.

au coût de 5 095 \$, plus taxes.

Il est également résolu que le coût de ces travaux soit pris dans le surplus accumulé.

2012-05-140  
5705

**PROTOCOLES D'ENTENTE - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE**

**CONSIDÉRANT**

le protocole d'entente pour la réalisation de travaux visant la prévention et l'atténuation des risques d'érosion du littoral du fleuve St-Laurent signé le 24 mars 2010 entre la municipalité de Pointe-aux-Outardes et le ministère de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE**

les travaux visés par le protocole devaient être terminés le 31 mars 2011;

**CONSIDÉRANT QU'**

il y a lieu de prolonger l'échéance de ce protocole et de modifier les activités à être réalisées dans le cadre de celui-ci;

**CONSIDÉRANT QU'**

un protocole d'entente spécifique pour le déplacement des résidences principales, dans le secteur de la rue Labrie Est, dans le cadre de la prévention et la réduction du risque d'érosion du littoral du fleuve St-Laurent doit être signé entre la municipalité de Pointe-aux-Outardes et le ministère de la Sécurité publique.

**EN CONSÉQUENCE**, il est par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, que le maire, M. André Lepage, soit autorisé à signer les



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

protocoles d'entente, à intervenir entre la municipalité de Pointe-aux-Outardes et le ministère de la Sécurité publique soit :

- L'avenant au protocole d'entente pour la réalisation de travaux visant la prévention et l'atténuation du risque d'érosion du littoral du fleuve St-Laurent;
- Le protocole d'entente pour le déplacement de résidences principales dans le cadre de la prévention et la réduction du risque d'érosion du littoral du fleuve St-Laurent.

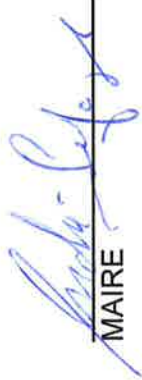
### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2012-05-141  
5706

### FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 22 h 36.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE /  
SECRETAIRES-TRÉSORIÈRE

*Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE